Tableau récapitulatif

Cas de figure	Formalités	IJSS	Indemnisation complémentaire par l'employeur (en l'absence de dispositions conventionnelles plus favorables)
Salarié malade identifié coronavirus et frappé d'isolement	Arrêt maladie	Oui Sans délai de carence ni condition d'ancienneté (décret du 31 janvier)	Oui Sans délai de carence mais avec condition d'ancienneté d'un an (décret du 4 mars) (1)
Salarié non malade mais « cas contact » avec un salarié malade identifié coronavirus	Arrêt de travail dérogatoire	Oui Sans délai de carence ni condition d'ancienneté (décret du 31 janvier)	Oui Sans délai de carence mais avec condition d'ancienneté d'un an (décret du 4 mars) (1)
Salarié non malade devant garder un enfant de moins de 16 ans suite à la fermeture d'un établissement scolaire	Déclaration employeur valant arrêt de travail Attestation salarié	Oui Sans délai de carence ni condition d'ancienneté (décret du 9 mars)	Oui Sans délai de carence mais avec condition d'ancienneté d'un an (décret du 4 mars) (1)
Salarié non malade devant garder un enfant handicapé entre 16 et 18 ans suite à la fermeture de son établissement scolaire	Pas de précisions à l'heure actuelle	Oui Sans délai de carence ni condition d'ancienneté (voir le site ameli)	Oui Avec délai de carence de 7 jours et ancienneté minimale de 1 an (L1226-1 et D 1226-1)
Salarié malade non identifié coronavirus (1) en présence de disposition	classique	Oui Avec délai de carence et condition d'ancienneté	Oui Avec délai de carence de 7 jours et ancienneté minimale 1 an (L1226-1 et D 1226-1) (1)

⁽¹⁾ en présence de dispositions conventionnelles, il convient d'appliquer le dispositif le plus favorable au salarié